cat-général. Courtin, assassinat d'une petite fille dans un bois, 17 témoins. Défenseur : Me Hattu.

Mercredi 4 et *jeudi* 5. — Ministère public : M. Dumas, avocat général Castrique, faux, 14 témoins. Défenseur : Me Hattu.

— L'affaire des voleurs de jardins des environs de Lille sera jugée durant la session *supplémentaire* ; mais ces voleurs sont si nombreux qu'on a dû se préoccuper de trouver un moyen de les placer à l'endroit où sont assis habituellement les accusés.

Avec ses proportions actuelles, cet endroit ne saurait les enfermer tous. Il est restreint. Aussi, a-t-il été décidé que, pour cette affaire, la grille, qui entoure le banc des accusés, serait démontée, puis replacée, de manière à permettre de poser un second banc devant le premier.

Armentières. — *Fourneaux économiques.* — Nous avons annoncé déjà à nos lecteurs l'ouverture prochaine des fourneaux économiques, cette œuvre si utile pour la classe nécessiteuse. Cette excellente institution a commencé à fonctionner aujourd'hui mercredi. Tout le monde sait quel est le fonctionnement de ces fourneaux. Moyennant cinq centimes, les ouvriers peuvent se procurer une assiétée de potage, ou une portion de légumes ou même, quand il y en aura, une portion de viande. Moyennant cinq centimes ils auront également un morceau de pain suffisant.

Ces cinq centimes peuvent être payés directement par les ouvriers à l'établissement, où les portions leur seront distribuées, ou bien cette petite somme peut être représentée par des jetons vendus d'avance et reçus à la caisse comme argent. Ces jetons sont à la disposition du public au prix de cinq centimes l'un, et pourront avantageusement être donnés comme aumône. Provisoirement on les trouvera rue Nationale, 48.

Les fourneaux économiques sont établis rue des Agneaux, dans les anciens ateliers de M. Mahieu. Ils seront ouverts, chaque jour, excepté le dimanche, de onze heures et demie du matin à une heure. Les ouvriers pourront à volonté soit consommer leurs portions sur place soit les emporter chez eux. Les aliments seront d'excellente qualité et en quantité satisfaisante.

Valenciennes. — *Une femme brûlée vive.* — Hier, vers six heures du soir, place Froissart, la dame de la buvette du Square a presque était brûlée vive,

Elle était probablement en train de préparer ses lampes au pétrole, quand tout à coup le feu a pris à ses vêtements. La malheureuse femme a dû se rouler à terre pour étouffer les flammes. Ses cris ont fait accourir les voisins qui lui ont arraché ses vêtements par lambeaux.

Elle a été transportée chez M. Lanciaux, serrurier, dans un état fort grave.

— *L'emprunt.* — On lit dans l'*Echo de la frontière* :

» Nos conseillers municipaux vont emprunter 350,000 francs pour construire des écoles, lesquelles n'ont jamais manqué à Valenciennes.

» La caisse des écoles étant aussi vide que le cerveau de la plupart de nos conseillers, c'est la ville, qui à un moment donné, devra payer.

» Nos conseillers qui, à 27, ont de l'esprit pour quatre, se sont tenu ce raisonnement d'une simplicité enfantine.

» Avant peu, les conservateurs, comme à Roubaix, à Lourdeaux, à Dunkerque, etc., reviendront au pouvoir. Dépensons donc maintenant le plus d'argent possible, obérons nos finances, ruinons la ville; de cette façon, les réactionnaires se trouveront acculés à une impasse sans issue, et se verront dans l'impossibilité de faire quoique ce soit. »

Anzin, paraît-il, est tout en émoi depuis quelques jours. S'agit-il d'une nouvelle grève de mineurs? Nullement, mais d'une simple délibération de 16 membres du conseil municipal, réunis mercredi dernier, 11 février, à dix heures du soir! Ce conseil des seize, moins une voix, a décrété la laïcisation de l'asile communal et le renvoi des sœurs de charité qui le tenaient depuis 1872, à la satisfaction pleine et entière de tout le monde, voire même de l'Académie qui, se croyant obligée de récompenser le mérite de ces dévouées institutrices, décernait dernièrement une médaille d'honneur à leur directrice. Mais de religion et de religieuses, il n'en faut plus aux administrations radicales.

On a donc tout simplement voté le renvoi de ces dignes femmes, par le seul motif qu'elles étaient congréganistes.

Il n'y avait rien autre chose à leur reprocher, elles avaient l'*estime générale*, les brevets demandés, les succès les plus beaux et les plus appréciés. La nouvelle était à peine connue que les mères de famille montaient en foule à la mairie pour demander avec anxiété s'il était vrai qu'on allait ravir les sœurs à leurs enfants. Sur la réponse affirmative, une pétition fut immédiatement imprimée et couverte de signatures venant de tous les rangs de la société anzinoise.

PAS-DE-CALAIS

Vimy. — L'*Officiel* publie aujourd'hui la convocation des électeurs de Vimy pour le 8 mars, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement.

Lens. — Mardi, un individu a tiré deux coups de revolver sur une personne qui a reçu une blessure sérieuse. L'extraction de la balle a été opérée. Le meurtrier a été arrêté et incarcéré à la prison de Béthune.

Lillers. — Une arrestation qui fait grand bruit à Lillers, c'est celle du sieur Henri Linné, trente-trois ans, agent d'affaires et représentant d'une banque importante de l'arrondissement. Cet individu a détourné, au préjudice de la banque en question, des sommes qu'on évalue à quinze ou vingt mille francs. On dit qu'il s'est, en outre, rendu coupable de nombreux faux, en contrefaisant la signature de plusieurs commerçants de Lillers et des environs.

Etaples. — Le sloop anglais *Lizzie*, capitaine Philippe, allant de Penryn à Londres, avec un chargement de blocs de granit, s'est mis à la côte, ces jours derniers, à peu de distance des phares du Touquet, près Etaples, ayant ses compas brisés. On affrait 2 liv. 2 s. par chaque bloc de six à huit tonnes amené à Etaples, mais personne n'a voulu l'accepter, et le navire, qui a sa mâture brisée, fatigue beaucoup de cette surcharge. On espère cependant le renflouer et le faire entrer dans le port de Boulogne. L'équipage est sain et sauf.

Etat-Civil de Roubaix. — Déclarations de Naissance du 17 février. — Julienne Devooght, rue de Toulouse, cour Thérin, 13. — Sylvie Sleeuwagen, rue du Beau-Château, ruelle Fremeaux. — Zulma Kerckhove, rue de France, 97. — Pauline Dekeukelaere, rue du Fontenoy, 190. — Jules Mignauw, rue du Vallon, 20. — Henri Poissonnier, Grande-Rue, 153. — Jules Demarchelier, rue du Pain cœur veuve Danaam, 4. — Marie Soyez, rue d'Arcole, cour Charles-Joye, 4.

Déclarations de mariages du 17 février. — Jean Leclercq, 24 ans, teinturier et Marie Delmé, 21 ans, soigneuse. — Louis Bouten, 37 ans, tisserand et Marie Haspeslagh, 23 ans, journalière. — Corneille Vanremortère, 25 ans, tisserand et Elisa Vanmoerbeck, 26 ans, id. — Victor Vellekindt, 22 ans, tourneur en fer et Charlotte Vangasse, 24 ans, peigneuse.

Déclarations de décès du 17 février. — Joséphine Mahieu, 34 ans, bobineuse, rue de Condé, 1. — Pierre Ducourant, 8 mois, rue Nationale, 19. — Jules Laurent, 21 ans, journalier, rue St-Jean, 67. — Pélagie Blomme, 30 ans, ménagère, rue St-Laurent, cour St-François, 7 — Jules Desurmont, 51 ans, huissier, porteur de contrainte, rue de Mouveaux, 93.

Etat-Civil de Tourcoing. — Déclarations de naissances du 15 février. — Désiré Vermersch, place Notre-Dame de Lourdes. — Flore Depaepe, sautier Fin de la Guerre. — Auguste Nuttens, Marlière. — Albert Maes, Blanc-Seau. — Arthur Lebrun, rue de la Fonderie. — Rémi Fretin, Blanc-Seau. — Hélène Leprêtre, chemin de la Latte.

Du 16 février. — Adolphe Deschamps, chemin des Carliers. — Léonie Vandenhoote, Blanc-Seau. — Adolphe et Pauline Catry, jumeaux, rue du Moulin-Fagot. — Jeanne et Arthur Lauridan, jumeaux, rue Haute-Voie. — Rosalie Capon, rue de Paris.

Déclarations de mariages du 16 février. — Louis Prouvost, 19 ans, tisserand et Adèle Verzambre, 17 ans bobineuse. — Jean-François Allard, 29 ans, fileur et Sophie Desprez, 24 ans, rattacheuse. — Louis Grimonprez, 20 ans, rattacheur et Adèle Casier, 18 ans, id. — Edouard Keup, 33 ans, mouleur en fer et Marie Deckmaa, 26 ans, soigneuse. — Louis Descamps, 25 ans, trieur et Clara Demarque, 25 ans, rattacheuse — Joseph Verheyen, 25 ans, ecieur de long et Marie Dupont, 25 ans, tricoteuse.

Déclarations de décès du 15 février — Arthur Desmettre, 8 mois, Croix-Rouge.

Du 16 février. — Virginie Mispelaere, 42 ans 5 mois, sans profession, rue de la Latte. — Achille Deschamps, 38 ans, domestique, Hospice-civil.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMÉES
ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix*

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DESURMONT-ANTIOCHUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules DESURMONT, porteur de contraintes, décédé à Roubaix, le 1 février 1885, dans sa 5 e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 18 courant, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église de Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 87.

Les amis et connaissances de la famille D'HONDT-DESCHAMPS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elisa-Julie-Joseph DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 16 février 1885, à l'âge de 65 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église de Saint-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 4.

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-MULLIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Sophie SALEMBIER, en religion Sœur HENRIETTE, décédée pieusement au Monastère des Dames Ursulines, à Saint-Sauve-les-Valenciennes, le 10 février 1885, dans sa 37e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mercredi 18 courant, à 4 heures 1/2, et au Service Solennels, qui aura lieu le jeudi 19 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à l'église, à 9 h. 1/2 — Le même jour et à la même église, Obits solennels pour les feus Salembier-Mulliez.

Les amis et connaissances de la famille LECAT-SAINT-LEGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Abélard-Narcisse LECAT, décédé à Roubaix, le 18 février 885, à l'âge de 2 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à 3 heures précises, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 91.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Virginie MARTROYE, épouse de Monsieur Charles DEGEYTER, décédée à Roubaix, le 28 janvier 1885, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le vendredi 20 février 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste Joseph DUJARDIN, veuf de Dame Constance FLORIN, décédé à Blandain (Belgique), le 23 janvier 1885, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Chronique électorale. — Hier, s'est faite, Roulers, l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Solvyns, décédé.

M. Van Outryve d'Ydewalle, ancien représentant de Bruges, a été élu par 601 voix sur 701 votants. Il n'avait pas de concurrent.

Verviers. — Notre correspondant particulier nous mande de Verviers : L'*Association conservatrice* de Verviers a tenu aujourd'hui une assemblée générale très nombreuse pour choisir son candidat à l'élection législative du 2 mars prochain.

Après un chaleureux discours du président de l'Association, M. G. Demaret, sur la situation politique et l'importance de la lutte actuelle, M. L. Biolley a présenté aux suffrages des électeurs la candidature de M. Loslever, avocat et ancien conseiller municipal de Verviers.

La proclamation de ce nom a été accueillie par de telles acclamations qu'il n'est pas téméraire d'y voir une preuve de la légitime popularité dont il jouit dans l'arrondissement et une sérieuse garantie du succès.

M. Loslever a pris ensuite la parole, et il a fait un magnifique discours, dans lequel il expose ses idées et ses vues sur les questions qui agitent le pays. De longs applaudissements accueillent ses paroles.

Puis M. Alfred Simonis, sénateur, dans une improvisation vibrante, a fait ressortir le devoir de tous les bons citoyens de travailler à assurer le succès de notre candidat et l'assemblée se sépare pleine d'ardeur et de confiance.

L'Association libérale a, de son côté, proclamé la candidature de M. Joseph Vandresse à ses électeurs.

L'autre candidat présenté au poll de l'Association, M. Pierre Grosfils, s'était retiré en présence de l'impopularité que lui a value sa proposition au conseil communal pour la suppression de la croix des corbillards.

De l'aveu d'un représentant de la gauche, le résultat de l'élection n'eût pas été un instant douteux avec ce dernier candidat. C'est pourquoi on a cherché quelqu'un de moins compromis : mais les électeurs savent que l'indépendance de caractère n'est pas chose commune à gauche et que la prétendue modération d'un conseiller communal ne résistera pas aux ordres de Jupiter! Ils préféreront l'énergie et le talent de M. Loslever !

Bruxelles. — Hier soir, à 8 heures, a eu lieu dans la grande salle du Navalorama le grand meeting des ouvriers sans travail. Un millier de personnes sont présentes.

M. Volders fait part « aux compagnons » de la mort de Jules Vallès. Quant la démocratie ouvrière perd un chef tel que Jules Vallès, dit-il, elle s'incline. Le bureau propose d'adresser aux socialistes français des compliments de condoléance.

Après des discours de divers orateurs, M. le président engage les ouvriers à assister nombreux à un meeting devant l'Hôtel-de-Ville, lundi.

Déraillement. — Dimanche, les trois voitures de queue du train 507, partant de Verviers pour Herbesthal à 5 h. 25 du matin, ont déraillé au croisement d'entrée de la station de Verviers-Est. Le train était composé de cinq voitures appartenant à l'Allemagne.

Le tout se borne à de légers dégâts matériels. Les voyageurs en ont été quittes, ainsi que les agents, pour une assez forte secousse; ils ont continué vers Herbesthal avec un certain retard. Un détail : c'est au même croisement où s'est produit l'accident d'hier, que le train-éclair a déraillé lorsqu'il a été essayé pour faire, à la vitesse d'environ 80 kilomètres à l'heure, le service entre Ostende et Cologne, et c'est là qu'a été tué l'ingénieur Famoir.

Le crime de Wihéries. — On écrit de Wihéries au *Hainaut* : « La justice recherche très activement les coupables ; elle furète rait actuellement dans deux directions.

...Encore un fait étrange à propos de cette affaire mystérieuse. Une personne digne de foi m'a narré ceci : au cours de leurs investigations, les magistrats ont appris qu'un personnage étrange a parcouru, durant la nuit du crime, la route qui mène au coupe-gorge dans lequel M. Norbert Duquenne a trouvé la mort. Quel était ce personnage?

Les magistrats en savent probablement plus long que moi — simple spectateur — à son sujet. Mais, ce que l'on assure, c'est que l'inconnu portait un travestissement, ou tout au moins une fausse barbe. Cet homme était sur le chemin d'Elouges à Wihéries, vers dix ou onze heures du soir.

M. Levy, procureur du roi à Mons, s'est rendu samedi à Bruxelles, chez M. Bosch, procureur général près la cour d'appel. Les deux magistrats ont eu une longue conférence, qui a vraisemblablement roulé sur l'affaire de Wihéries.

FAITS DIVERS

Le vol de l'avenue de l'Opéra. — Ce vol, perpétré avec une audace inouïe, cause depuis hier dans le quartier du Palais-Royal une émotion justifiée. Il y a quelques semaines, M. Gabriel Lévy, bijoutier-joaillier, prenait possession, 22, avenue de l'Opéra, d'un superbe magasin aux vitrines duquel s'étalaient bientôt de magnifiques joyaux de toute sorte. C'est dans ce magasin que des malfaiteurs ont pénétré pendant l'avant-dernière nuit. Près de cinq cent mille francs de bijoux ont été enlevés. L'expertise légale en a été ordonnée.

D'après les constatations faites d'abord par M. Allais, commissaire de police du quartier, et de l'enquête ouverte ensuite par M. Guillot, juge d'instruction, il résulte que les voleurs, qui devaient être trois au moins, se sont introduits dans la boutique en ouvrant, avec une fausse clef, la serrure qui constitue le mode de fermeture de la devanture en fer. Cette devanture porte à son extrémité inférieure deux longs pènes qui viennent s'encastrer dans les deux murs, et la serrure en question les fait seule mouvoir. Après avoir remonté la devanture, les voleurs ont trouvé la porte d'entrée simplement fermée à un tour de clef ; ils n'ont eu, par conséquent, aucune difficulté pour forcer ce dernier obstacle.

Une fois dans la place, les envahisseurs ont bouleversé une vitrine garnie de montres de grande valeur mais n'en ont dérobé aucune. Ils sont allés ensuite à l'un des deux coffres forts qui se trouvent au fond du magasin, celui de droite, contenant justement les pièces les plus précieuses. Ils l'ont attaqué résolument, et après un travail qui, d'après l'expert, M. Fichet, a certainement duré trois heures, ils sont parvenus à le forcer et à le vider complètement des écrins, des parures, des bagues, des colliers, etc., qu'il contenait.

A la suite du vol, ils sont descendus au sous-sol et se sont lavés les mains. Après quoi ils ont tranquillement exécuté leur sortie, en ayant bien soin de rebaisser la devanture du magasin. Cet exploit serait presque inexplicable et donne lieu à de suppositions bizarres si nous n'ajoutions que personne ne couchait dans le magasin. Cette circonstance était connue à tel point qu'un des voisins de M. Lévy, blâmant ce dernier de sa trop grande confiance, lui avait proposé récemment, mais sans succès, d'établir une sonnerie électrique répondant chez lui, de façon à pouvoir, la nuit, garantir jusqu'à un certain point la sécurité du magasin ainsi abandonné.

Aussitôt le vol connu, M. Lévy, qui habite à Villemomble, a été prévenu. Il est arrivé, n'a pu que constater le désastre et faire sa déclaration. Certains indices font croire que les voleurs sont de nationalité anglaise. Des outils fabriqués en Angleterre ont été retrouvés dans un sac. Le signalement des joyaux dérobés a été donné. Le nombre de ces bijoux n'est pas moindre de trois cent soixante-cinq.

Cinquante-huit squelettes! — On écrit de Noiron-les-Citeaux, le 14 février, au *Progrès de la Côte-d'Or* : « Depuis quelque temps, M. Garcenot, cultivateur à Noiron, fait des fouilles dans une propriété située au lieu dit la Pièce-Gilet, pour y planter de la vigne. Ce travail a amené la découverte d'une quantité considérable d'ossements humains ; jusqu'à ce moment, cinquante-huit squelettes ont été mis au jour. Comment et pourquoi une telle quantité d'ossements se trouve-t-elle en cet endroit? Chacun, au village, donne son opinion à ce sujet. Les uns disent : C'est un ancien cimetière ; les autres, ce sont des Gaulois ou des Romains ; d'autres encore, des ligueurs, des soldats de Gallas.

Mais tous les archéologues du cru en sont réduits aux suppositions, car, fait bizarre, aucune monnaie n'a été trouvée qui puisse indiquer d'une manière approximative l'époque où les choses se sont passées. Tout porte à croire cependant que ce lieu a été un champ de bataille : sa position, son peu d'éloignement d'une voie romaine et des grandes routes qui font communiquer le nord et le midi de la France, enfin, et surtout les quelques armes recueillies à côté des ossements (4 sabres, 5 poignards ou stylets, quelques débris de ceinturon et quelques objets sans valeur). Une particularité qui pourrait renseigner les chercheurs, c'est que les squelettes, gisant à une profondeur de 60 centimètres environ, sont tous orientés de l'Est à l'Ouest. Les fouilles continuent.

Vingt-deux ans après le crime. — La police de Vienne vient d'opérer une arrestation dans des circonstances particulièrement intéressantes ; celle d'un ouvrier mécanicien nommé Joseph Haas, qui avait commis un meurtre en 1863. Haas, constamment pris de boisson, menaçait à chaque instant sa femme de lui faire un mauvais parti. Celle-ci, prise de peur, alla révéler à la police le crime de son mari.

Haas, après avoir nié énergiquement, finit cependant par avouer : aidé de deux complices, il avait une fois assassiné un individu dont il ne savait pas le nom, et dont il avait ensuite jeté le cadavre dans un puits.

La chasse aux millions. — On lit dans le *Phare des Charentes* :

« Plusieurs journaux de la Charente-Inférieure ont annoncé, il y a quelques jours, que des recherches étaient faites dans le but de retrouver les héritiers d'un nommé Joussemet, parti de Château-d'Oleron vers 1731, et qui serait mort au Brésil en laissant un héritage de plusieurs millions. Nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs des détails circonstanciés sur cette curieuse affaire. Il y a environ un siècle et demi, Joussemet, qui était embarqué à La Rochelle, arriva au Brésil et s'empressa d'abandonner le bâtiment de commerce sur lequel il se trouvait pour s'établir dans cette contrée. Craignant d'être poursuivi comme déserteur, il changea de nom. C'est alors que commença pour lui une vie d'aventures comparable à celle des héros de Gustave Aimard.

» Il fut d'abord trafiquant, un peu contrebandier, puis *vaquero*. C'est en exerçant cette dernière profession qu'il amassa son immense fortune. Il se fait alors, à cette époque, au Brésil, un grand commerce de peaux et de cornes de buffles, et la viande des animaux tués était abandonnée aux oiseaux de proie. Joussemet entreprit de l'utiliser et installa de grands établissements où cette viande salée et conservée fut expédiée dans divers pays et devint rapidement l'objet d'un commerce important. C'est donc Joussemet qui se livra le premier à l'exportation des viandes salées d'Amérique, ingénieuse spéculation qui réussit au-delà de ses espérances. C'est alors qu'il rencontra une Espagnole, nommée Léonora V..., avec laquelle il vécut pendant une quinzaine d'années sans qu'aucun enfant naquît de cette union illégitime. Léonora le quitta ensuite et vint mourir en Espagne.

» Toujours sous son nom d'emprunt, Joussemet habita l'Uruguay et le Paraguay. Sa fortune paraît avoir suivi diverses phases, mais dans les derniers temps de sa vie, il devint armateur et frêta pour son compte plusieurs navires. Joussemet mourut célibataire, laissant une fortune évaluée à plusieurs millions, aujourd'hui enfouie dans les caisses de l'Etat, et qu'on a cru pendant longtemps complètement perdue. Les héritiers ont cependant encore quelques chances d'espoir. Des démarches actives sont faites en ce moment, et des renseignements précieux ont été recueillis. La chasse est ouverte : nous souhaitons bonne chance aux intéressés. »

TRIBUNAUX

Les deux affaires Ballerich

Par arrêt de la chambre des mises en accusation, sont renvoyés devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'assassinat sur la personne de la veuve Ballerich, les nommés Gamahut Bayon, Soulié, Midy, dit l'Avocat et Carrey.

La chambre des mises en accusation a statué également hier, sous l'inculpation dont a été l'objet M. Charles Ballerich, ex-commissaire de police, à la suite de la scène à tous égards regrettable qui s'est produite dans les bureaux du *Cri du Peuple*.

Aux termes de sa décision, M. Charles Ballerich comparaîtra devant le jury pour violation de domicile et tentative d'assassinat.

Ces deux affaires seront très probablement jugées dans le courant de la première quinzaine de mars.

M. le conseiller Bérard des Glajeux présidera les débats et M. l'avocat général Bernard occupera le siège du ministère public.

On sait que, dans l'affaire Charles Ballerich, Me Demange est chargé de la défense de l'accusé, et que M. Georges Laguerre, député, assistera M. Quercy, rédacteur du *Cri du Peuple*, et un garçon de bureau, décidés à se porter partie civile.

Puisque je vous dis que je devais partir pour le Tonkin !...

Ne demandez pas à Postel à quel titre il devait émigrer pour le pays où poussent le riz et les Pavillons-Noirs. Il restera muet sur ce point, intéressant cependant pour les débats. Ne lui demandez pas davantage s'il comptait s'embarquer pour Hanoï ou tout autre point du littoral tonkinois avec les treize sous qu'on a trouvés dans sa poche. Il vous répondra avec le même flegme.

— Puisque je vous dis que je devais partir pour le Toukin !

Et il n'y aura pas moyen de le sortir de là. Cependant, comme il faut expliquer pourquoi il s'est rendu, le même jour, coupable du triple délit de mendicité, d'ivresse manifeste et d'insultes aux agents, le président prend le parti de s'adresser à l'agent Brizard, qui a eu affaire à Postel le 7 février dernier dans la rue Scribe.

« Brizard. — Le prévenu m'avait été signalé par un passant qu'il avait abordé le long des bas côtés de l'Opéra en lui demandant l'aumône. Le passant ayant fait observer à Postel qu'il sentait le vin, Postel lui avait répondu par une grossièreté que... je n'ose pas redire au tribunal.

» Le président. — Parlez. Vous êtes ici pour éclairer la justice.

» R. Il lui a dit : « Va donc, grille d'égoût ! »

» Le président (au prévenu). — Reconnaissez vous la réalité de ce propos ?

» Le prévenu. — Puisque je vous dis que je devais partir pour le Tonkin. »

Un autre agent, Loisel, a vu Postel entrer chez un marchand de vins, s'y faire servir coup sur coup trois absinthes, que l'agent qualifie d'absinthes « purées », et se poster ensuite devant l'hôtel de l'Athénée, où il essayait d'attendrir les passants sur son sort, jusqu'au moment où, appelés par les cris d'un passant, le sieur Fornet, l'agent a dû intervenir.

On appelle le sieur Fornet. C'est un petit homme à la voix fluette qui raconte ainsi sa mésaventure.

« Je passais devant l'Athénée, comme j'y passe tous les jours pour retourner chez moi à Batignolles, en venant de mon bureau, lorsque, tout à coup, il faisait très sombre, je vois cet homme (le témoin désigne Postel) qui vient à moi et qui me dit : « Je dois partir pour le Tonkin ce soir rejoindre mon corps. Donnez-moi cent sous. » Cette demande me parut bizarre, d'autant plus que le prévenu n'était pas plus habillé en militaire que maintenant. De plus, en l'observant, je m'aperçus qu'il était ivre à ne pas tenir debout. Et, en effet, je vis tout à coup ses yeux qui tournaient. Puis je me sentis saisir par le cou. Je trébuchai... lui aussi, et nous tombâmes tout de notre long sur le trottoir. Quand je me relevai, j'avais sauprès de moi l'agent que voici (le témoin désigne l'agent Brizard), et alors Postel, qui avait été également relevé, me saisit de nouveau par le cou, et, cette fois, m'embrassa à plusieurs reprises. Ce qui me fait croire qu'il n'avait pas toute sa raison, c'est que, lorsque je lui demandai pourquoi il se permettait cette familiarité, il me répondit que je lui rappelais sa mère.

» L'agent Brizard, interrogé de nouveau par le président, raconte le dénouement de l'aventure :

» Postel s'est jeté sur lui comme un furieux — il est probable que l'agent ne lui rappelait pas sa mère — et a essayé de l'égratigner. Il a fallu le concours d'un autre agent pour mener ce forcené au poste.

» Le président, (à Postel). — Vous n'avez rien à dire contre les déclarations de ces témoins?

» Postel. — Puisque je vous dis que je devais partir...

» Le président. — Assez. La cause est entendue. »

Postel est acquitté du chef de mendicité, mais condamné à quinze jours de prison pour voies de fait vis-à-vis des agents, et de plus à cinq francs d'amende pour ivresse manifeste.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Fausse nouvelle

Paris, 18 février. — On lit dans le *Voltaire* : « Les rumeurs parvenues par le télégraphe sur le combat naval livré par l'amiral Courbet ne sont pas confirmées. On ne croit pas au ministère de la marine, que l'amiral Courbet ait livré un combat contre les corvettes chinoises. Celles-ci ont dû rentrer trop avant dans la rivière pour qu'il soit possible de les atteindre. La dernière dépêche de l'amiral est d'ailleurs datée du mouillage de Sheipoo, près de Ningpo. Il n'annonçait aucune opération de cette nature. Il faisait, au contraire, connaître au ministre de la marine qu'il se proposait de retourner à Kelung. »

Les emblèmes séditieux

Paris, 18 février. — D'après le *Gaulois*, l'intention du ministre de l'intérieur était de faire poursuivre différents individus qui avaient arboré des insignes séditieux à l'enterrement de Jules Vallès. Le ministre de la justice partageait l'opinion de son collègue ; mais M. Jules Ferry, consulté hier matin à ce sujet, n'a pas été du même avis.

Le comte d'Hérisson

Paris, 18 février. — Le *Figaro* pense que, maintenant que Lang-Song est pris, le gouvernement devrait reprendre les négociations. Pour cela, il faut un diplomate. Le *Figaro* conseille au gouvernement d'envoyer en Chine M. le comte d'Hérisson :

« M. d'Hérisson, on ne l'a pas oublié, a suivi l'expédition de Chine en 1860, comme secrétaire interprète du général Cousin Montauban : il sait le chinois, ce qui — pour employer un mot malheureusement historique — n'est pas une « quantité négligeable ». Il a eu, il y a vingt-trois ans, à discuter avec des mandarins dont les procédés chicaniers ne paraissent pas avoir changé.

» M. d'Hérisson, en 1871, bien que diplomate improvisé, et pour ainsi dire accidentel, eut le bonheur de sauver les drapeaux de l'armée de Paris, et je pense qu'il a le droit d'être fier de ce succès-là. Mais, m'objecterez-vous, M. d'Hérisson n'est pas de « la carrière », comme on dit au quai d'Orsay, et bien que ceux de « la carrière » n'aient pas opéré très brillamment dans le conflit chinois, il y aurait un beau tapage au quai d'Orsay, si...

» Que « la carrière » se rassure. M. d'Hérisson n'aurait pas besoin de titre officiel pour s'en aller en Chine avec une mission temporaire dont il resterait, bien entendu, à déterminer les moyens d'action et le but : il est trop patriote pour tenir aux questions de forme, du moment qu'il serait autorisé, quant au fond, à essayer de dénouer un imbroglio auquel personne ne semble plus rien comprendre. Si « la carrière » s'offense de notre idée d'introduire un galant homme et un homme utile dans ses affaires, si d'autre part le gouvernement repousse notre candidat, nous nous contenterons de poser une seule question — quitte à la répéter de temps en temps. Quand ce ministère essaiera-t-il de traiter avec la Chine et quel diplomate chargera-t-il de cette mission ? »

Entre francs-maçons

Le *Matin* a reçu la dépêche suivante que nous reproduisons à titre de curiosité :

« Londres, 17 février. — M. Cousin avait adressé au nom du Grand-Orient de France, au mois de novembre, une lettre de conciliation à la Grande-Loge d'Angleterre, dans laquelle il exprime ses regrets du schisme qui a éclaté entre les francs-maçons anglais et français. M. Cousin niait que le Grand-Orient se fût prononcé en faveur de l'athéisme et du matérialisme, et proposait un rapprochement sur cet abîme.

Le colonel Clerke, secrétaire de la Grande-Loge d'Angleterre, vient d'adresser sa réponse à M. Cousin. Il déclare que la foi dans l'existence de Dieu est un principe fondamental de la franc-maçonnerie et que ce principe n'étant pas reconnu par le Grand-Orient de France, le prince de Galles, grand-maître de l'ordre en Angleterre, ne peut pas demander à la Grande Loge de révoquer sa décision antérieure relativement aux rapports du Grand-Orient avec la Grande-Loge. On assure qu'à la suite de cette décision une grande réunion de francs-maçons aura lieu à Londres. Une délégation du Grand-Orient de France y assistera pour discuter de nouveau cette question.

Les nihilistes

Saint-Pétersbourg, 17 février. — Cinq nihilistes ont été arrêtés hier. La police de Saint-Petersbourg vient d'acquérir l'assurance que le chef des nihilistes, Degaieff, qui assassina il y a un an le colonel Soudaikin, chef de la police secrète, n'est pas passé à l'étranger, mais se cache en Russie.

Les Fenians aux Etats-Unis

New-York, 17 février. — On dit que Phelors, le dynamiteur irlandais, vient de quitter, pour une destination inconnue, Kansas-City, où il résidait.

On vient de voler huit caisses de dynamite dans une fabrique de l'Etat de New-York. Deux détectives anglais suivent cette affaire.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

L'amiral Courbet et la flotte chinoise

Paris, 18 février. — Le ministre de la marine a reçu une dépêche de service de l'amiral Courbet, datée du 17 février, faisant allusion à une dépêche antérieure, qui n'est pas encore parvenue, annonçant que l'amiral avait attaqué les bâtiments chinois avec un plein succès.

Paris, 18 février. — Une dépêche Havas, datée de Shanghaï, 18 février, confirme que deux navires chinois ont été coulés par nos torpilleurs, trois autres se sont échappés à la faveur de la brume et se sont réfugiés à Chichaü. Les intérêts des Français sont confiés à la Russie. Le pavillon russe flotte sur la concession française.

Nouvelles du Soudan

Londres, 18 février. — Une dépêche du général Wolseley dit qu'un détachement d'insurgés, provenant de Khartoum, a attaqué un convoi de blessés près Gubat. Les Anglais ont eu un mort et cinq blessés.

Le *Daily Telegraph* dit que le mahdi se prépare à attaquer Gubat.

PROGRAMME DES THÉATRES

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Mercredi 18 février 1885. — Bureau à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 0/0.
Au bénéfice de Mlle Kolb
Ma Camarade, comédie en 5 actes.
Divorçons, comédie en 3 actes.

AUX JEUNES MÈRES

Nous ne saurions trop recommander aux dames enceintes, pour maintenir leurs forces et les bien préparer au moment difficile de l'accouchement, l'usage des pilules Baric. Après la grossesse, elles trouveront dans cette précieuse préparation le meilleur moyen pour stimuler et réparer leurs forces. Guérison certaine des hémorragies, pertes de sang et flueurs blanches.

La boîte de 100 pilules (3 francs) dans toutes les pharmacies, à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien ; à Tourcoing, pharmacie Bruneau, 2, rue de Lille. 15j.19f.26m.30av.—I008I

CONTRE les *Rhumes*, Grippe, *Bronchites*, Irritations de *Poitrine* et de Gorge, le **Sirop** et la **Pâte** pectorale de **Nafé** de **Delangrenier** possèdent *efficacité certaine*, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine ; sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'Eau du Dr Oméara calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies. 3674

Nouveaux brevets intéressant l'industrie lainière

162,002. — 10 mai 1884, Durançon et Lapierre. — Machine à dresser les filaments dans les flottes ou matteaux de toutes matières textiles, avant et après teinture.

162.008. — 9 mai 1884, Sulzer frères. — Machine à sécher les échevaux de fils.

162 071 — 14 mai 1884, Lombard, à Tourcoing — Nouveau tube permettant de teindre les fils en c